

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes

ARRÊTÉ N° 2026/017

fixant la liste des candidats admis à participer à un concours externe, interne et troisième concours d'assistant territorial d'enseignement artistique

Spécialité : Musique

Discipline : Accompagnement musique

Le Président,

VU :

- le code général de la fonction publique,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,
- le décret n° 2012-1019 du 3 septembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique,
- le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères et mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,
- le Code du Sport, Titre II, Chapitre I, disposant en son article L. 221-3 que les sportifs, arbitres et juges de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes n° 2025-134 en date 29 juillet 2025 modifié portant ouverture pour le compte des Centres de Gestion du territoire national d'un concours externe, interne et troisième concours d'assistant territorial d'enseignement artistique, (spécialité « Musique », discipline « Accompagnement musique »),

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Sont admis à concourir les candidats dont les noms figurent en annexe du présent arrêté.

Pour être autorisés à concourir, les candidats dont les dossiers sont incomplets et mentionnés comme tels dans ladite annexe sont tenus de compléter celui-ci avant la date nationale de début des épreuves, soit le Lundi 09 Février 2026. A défaut de la fourniture des pièces permettant de régulariser leur dossier, il sera procédé à leur encontre à un retrait d'admission à concourir.

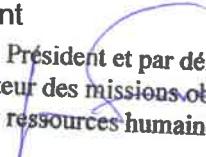
ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes, sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le 27 janvier 2026



Le Président

Pour le Président et par délégation
Le Directeur des missions obligatoires
et ressources humaines

Jean-Paul DAVID 

Nicolas FIORUCCI

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue de fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application « Télerecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR
Concours d'assistant territorial d'enseignement artistique
(AEA26C)

NOM Prénom	Type de concours	Conditions d'admission à concourir
ARRIAGA Adrien	EXTERNE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
AUBERT Baptiste	EXTERNE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
BALDOCCHI Laurene	EXTERNE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
BELLEC Vincent	EXTERNE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
BOISVERT Jerome	EXTERNE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
BOUCHET Jérémie Jacques Henri	EXTERNE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
BRET Julien	EXTERNE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
BRINGEL Philippe	EXTERNE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
CARAYOL Jerome JEROME	EXTERNE	
CARRILLON Mathilde Cécile Marie	EXTERNE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
CHEN Li-Chun	EXTERNE	
CONDOU Camille Olivia Christelle	EXTERNE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
DE PREKEL BADIA Claire HÉLÈNE MADELEINE	EXTERNE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
DE SOUSA DOS ANJOS Pierre-Louis PAUL	EXTERNE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
DEGRANDE Susanne Rachel Sylvie	EXTERNE	
DELECRAZ Cyril Jeremy	EXTERNE	
DELPUECH Ariane	EXTERNE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
EMERY Pascal Renaud	EXTERNE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
FILLIOT Louisa	EXTERNE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
FRASSATI Anne	EXTERNE	
GABRION Claire MARIE ELISABETH	EXTERNE	
HANAKI Ryoko	EXTERNE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
HANAKI Ryoko	INTERNE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
HOGUET Paul JACQUES YVES	EXTERNE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
ILLIEN Aurore	EXTERNE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
ISAMBERT Florent Olivier	EXTERNE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
LAMASSE Arnault Marie Bertrand	EXTERNE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
LI-CHUN CHEN Li-Chun	INTERNE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
MENNETEAU Maël Pascal	EXTERNE	
PELLERIN Fanny	INTERNE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
PELLERIN Fanny	EXTERNE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
PHILIPPEAU Hugo Goulven	EXTERNE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
PIETKA Alain JEAN-FRANÇOIS	EXTERNE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve

NOM Prénom	Type de concours	Conditions d'admission à concourir
PRÉBET-MÉTRA Maxime	EXTERNE	<i>sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve</i>
RAUX Christelle MARION	EXTERNE	
SCHERTZER Carine Julie	EXTERNE	<i>sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve</i>
SCHERTZER Carine Julie	INTERNE	<i>sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve</i>
SMADJA Julia Myriam	EXTERNE	<i>sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve</i>
TEMPORALE Laure	EXTERNE	<i>sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve</i>
TEMPORALE Laure	TROISIEME CONCOURS	
TREMOULU Kurt William	EXTERNE	<i>sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve</i>
WU Nathalie	EXTERNE	<i>sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve</i>
ZANATTA Ariane Marie Claire Rosane	EXTERNE	<i>sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve</i>

Nombre de candidats : 43